

222C1102
FR0000130809-FS0325

13 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 mai 2022, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 mai 2022, le seuil de 5% du capital de la société SOCIETE GENERALE et détenir 40 415 374 actions SOCIETE GENERALE² représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et 4,42% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOCIETE GENERALE sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Dont 176 ADR SOCIETE GENERALE représentant 35 actions SOCIETE GENERALE. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 329 671 actions SOCIETE GENERALE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 837 124 432 actions représentant 915 271 598 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.